

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 JUIN 2018

Date de convocation : 18 juin 2018

Présents :

Messieurs Hubert DUFFNER, Bernard GAY, François JOUVANCEAU, Jean-Yves LANNEAU, Jean-François MAILLEY, Alain MOUILLOT, Jean-Michel NOIROT, Eric OUDARD, Olivier PETIT, Luc THURA.

Mesdames Claudine BOUVET, Emmanuelle GILLOT, Aurélia PERRIN, Sylvie TISSERAND.

Excusés : Mario GANDELIN (pouvoir donné à Jean-Yves LANNEAU)

Secrétaire de séance : Emmanuelle GILLOT

Le compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

➤ **Révision des tarifs des services ALSH périscolaires et extrascolaires**

M. le Maire demande à Mme BOUVET, Adjointe en charge des Affaires Scolaires et de l'ALSH, de présenter au Conseil Municipal les nouvelles grilles tarifaires du Centre de Loisirs en périscolaire et extrascolaire.

Considérant l'évolution du coût de prestations engendrées par l'évolution des prix des matériels utilisés et des charges de personnel, et après présentation du dossier, M. le Maire propose de réviser les grilles tarifaires des services ALSH périscolaires et extrascolaires, en appliquant les revenus plancher et plafond de la CAF.

Il rappelle la formule de calcul des tarifs : revenu mensuel de la famille x taux d'effort x durée d'accueil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer les plafond et plancher de la CAF du 1^{er} janvier 2018 pour le périscolaire et de fixer un plafond de revenu à 4 250 € pour l'extrascolaire.

➤ **Horaires d'ouverture de l'ALSH durant les périodes périscolaires et extrascolaires**

Etant donné les changements d'horaires de l'école au 1^{er} septembre 2018, suite au passage à 4 jours, et à la demande des parents pour l'ouverture de l'ALSH le mercredi matin, M. le Maire propose d'adapter les horaires de l'ALSH afin que les familles puissent bénéficier du même temps d'accueil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, propose l'ouverture de l'ALSH le mercredi matin de 7h30 à 12h30 sans repas, pour une période d'essai de 4 mois, afin d'étudier la pertinence de ce service par rapport au nombre d'enfants accueillis.

➤ **Avenant à la convention de mise à disposition du SITIC du SIDEC au bénéfice de ses collectivités membres**

Suite à mise en place du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD), la collectivité doit signer un avenant à la convention du SIDEC. Les prestations sur la sécurité font partie du pack système proposé par le SIDEC et ne peuvent être dissociées de la maintenance du matériel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant à la convention présenté par le SIDEC.

➤ **Convention de gestion et d'entretien de rétablissement sur ouvrage d'art APRR - A39**

M. le Maire présente le projet de convention proposé par APRR concernant la gestion et l'entretien de rétablissement sur ouvrage d'art A39, en application du décret n° 2017-299 du 08 mars 2017. Pour la Commune de Courlaoux, l'ouvrage d'art concerné est le pont formant passage supérieur sur la voie communale de Fontainebrux.

Sont désormais de la responsabilité de la Commune, l'entretien mais aussi les réparations des chaussées, accotements et trottoirs sous les ouvrages, ainsi que la signalisation routière.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de gestion.

➤ **Exploitation parcelle n° 13 – Assistance technique ONF**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'ONF, d'un montant de 960 € HT, pour l'assistance technique pour l'exploitation des feuillus, afin d'encadrer l'abattage, le façonnage et le débardage de la parcelle n° 13.

➤ **Subventions communales 2018 attribuées aux associations**

M. le Maire propose de reconduire les subventions annuelles allouées aux associations de la commune aux mêmes montants que l'année dernière, à savoir :

Associations	Montant alloué	Vote
Club « La Joie de Vivre »	300 €	Unanimité
Comité d'Animation	450 €	12 Pour 3 ne participent pas au vote
Foyer Rural	100 €	Unanimité
ACCA de Courlaoux	100 €	Unanimité
Sou des Écoles	1 500 €	Unanimité

➤ **Décision modificative n° 2 - Budget annexe Ancienne école - Augmentation de crédits au compte 60621**

Augmentation de crédits au compte 60621 – Combustibles, pour 3 000 €.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

➤ **Décision modificative n° 1 - Budget principal - Augmentation de crédits au compte 739223**

Suite à la lettre de M. le Préfet concernant la répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2018, il est nécessaire d'augmenter les crédits au compte 739223 pour un montant de 2 000 €.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

➤ **Urbanisme**

• Demande de droit de préemption

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Vendeur	Acquéreur	Adresse du bien
APRR	TERRAT-NENOT	450 rue des Perroux
DUJARDIN Eric	VUITTON Olivier	220 chemin du Pré de la Mare

• Demande de travaux et permis de construire

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Dossier	Nom	Objet
PC	VERMEIRE Youri	Extension maison d'habitation

➤ **Informations diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

- M. GAY présente le Projet de Territoire élaboré par ECLA, qui sera présenté au prochain Conseil Communautaire. Ce projet s'articulera autour des compétences de la Communauté d'Agglomération (ECLA 2), d'après un état des lieux réalisé et des objectifs stratégiques fixés par le Comité de Pilotage.
- M. le Maire fait le compte-rendu de la réunion avec l'avocat concernant l'affaire opposant la Commune à la SCI GSBC, suite aux infractions aux règles d'urbanisme sur la parcelle AB 74, située Chemin de l'Etang J. Guyon.
- Jurés d'Assises : Lors de la réunion en mairie de Lons, Mme BLANCHARD a été tirée au sort pour participer aux jurés d'assises.
- Réunion des parents suite aux incivilités : M. le Maire fait le compte-rendu de la réunion avec les parents suite aux incivilités constatées sur les murs de la mairie et de la salle polyvalente, ainsi que sur les parkings. Il communique au Conseil la liste de ces incivilités.
- VIVAL : M. STOUFF, gérant du VIVAL, nous informe que depuis quelques jours, l'Euromillion et le loto sont installés au VIVAL.
- Ramonage : Une communication est faite sur les sollicitations auprès des habitants de la commune et des communes voisines par des entreprises itinérantes pour effectuer des ramonages. M. le Maire recommande la plus grande prudence et signale que l'entreprise RAYDELET de Condamine a repris son activité.
- Visite du centre d'enfouissement : Le SYDOM du Jura nous informe d'une visite du centre d'enfouissement, pour les élus et les habitants de la commune qui le souhaitent, le lundi 09 juillet 2018 aux horaires suivants : 10h00, 14h00 et 16h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

La secrétaire,

Emmanuelle GILLOT



Le Maire,

Jean-Yves LANNEAU

